

Le financement public des arts et
de la culture au Canada

Consultations prébudgétaires 2010

Comité permanent des finances
Chambre des communes

Présenté par :

Le Mouvement pour les arts et les lettres

3995 rue Berri

Montréal (Québec)

H2L 4H2

Tél. : 450.788.3258

Cell. 450-880-2562

info@mal.qc.ca

Le 13 août 2010

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Mouvement pour les arts et les lettres (M.A.L.) représente plus de 10 000 artistes professionnels, artisans, écrivains et travailleurs culturels du Québec. Le Mouvement milite en faveur d'un accroissement significatif du financement public des arts et de la culture au Québec et au Canada, afin d'atteindre un niveau qui correspond à la fois aux besoins et au défi d'une culture québécoise et canadienne dynamique dans le monde d'aujourd'hui.

La culture joue un rôle incontournable dans la constitution d'une identité québécoise et canadienne fortes, dans la qualité de vie des citoyens des villes et des régions, dans la prospérité économique et dans le rayonnement du Canada dans le monde.

Dans un contexte d'une économie mondiale basée sur les savoirs créatifs et à l'ère de l'économie numérique, le Canada se doit d'investir en force et stratégiquement dans le talent de ses artistes et travailleurs. Ce faisant, il doit considérer comme étant indissociables les activités de recherche, de création, de production, de diffusion, de formation et d'éducation, de développement des marchés (local, national et international), ainsi que de promotion des arts et de la culture à l'échelle nationale et internationale.

Le Mouvement des arts et des lettres estime que le gouvernement canadien, dans le contexte d'aujourd'hui, a un devoir accru de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de pratique des artistes et des travailleurs culturels, ainsi que des conditions d'accès des citoyens aux arts et à la culture québécoise et canadienne. Aussi, lui revient-il de prendre des engagements financiers à la hauteur des défis de développement, de consolidation et de pérennisation du talent et des organisations et institutions sur lesquelles repose la vitalité culturelle de notre société.

En plus des impacts économiques incontestables (apport important au PIB, création d'emplois, etc.), la contribution des artistes et travailleurs culturels à l'édification d'une société démocratique et respectueuse des différences constitue un investissement dont les retombées sont non seulement quantifiables mais hautement qualifiables, et de façon toute spéciale en cette époque marquée par la libre circulation mondiale des idées et des œuvres.

Le M.A.L. formule en conséquence trois recommandations :

- 1. Le M.A.L. invite le Comité permanent des finances à recommander au gouvernement canadien d'augmenter, au cours des trois prochaines années, le budget du Conseil des Arts du Canada, afin qu'il atteigne enfin le niveau de 300 millions de dollars, réclamé depuis sept ans et essentiel pour le maintien d'une culture québécoise et canadienne dynamique et de classe internationale.**
- 2. Le M.A.L. recommande également que soit confiée au Conseil des Arts du Canada, dans les meilleurs délais, la gestion de programmes d'aide à la promotion et la diffusion internationales des arts en le dotant, dès cette année, de crédits additionnels d'au moins 12 millions de dollars et devant atteindre 25 millions de dollars au cours des trois prochaines années.**

- 3. Le M.A.L. recommande enfin que, dans le cadre de la stratégie canadienne sur l'économie numérique, le gouvernement veille à ce que le Conseil des Arts du Canada et le ministre du Patrimoine canadien disposent des programmes et ressources nécessaires pour que les artistes et travailleurs culturels québécois et canadiens puissent relever avec succès le défi de l'économie numérique.**

INTRODUCTION

Le Mouvement pour les arts et les lettres représente des artistes professionnels, artisans, écrivains et travailleurs culturels du Québec qui gagnent leur vie par la création, l'exécution et la diffusion d'œuvres en musique, danse, arts visuels, arts médiatiques, arts du cirque, littérature et métiers d'art. Le Mouvement est né en 1999 de la nécessité de préserver une vie artistique et culturelle riche et dynamique, ferment d'un mieux-être économique, social et politique. Il constitue le véhicule par lequel plus de 10 000 artistes et travailleurs culturels québécois proclament la nécessité d'un financement public accru et récurrent en formation, recherche, création, production et diffusion à l'échelle locale, nationale et internationale.

L'impact économique des arts et de la culture

Selon des données publiées en mars 2007 par Statistique Canada (programme de la statistique culturelle), les activités culturelles représentent une force économique incontestable et de plus en plus grande. En effet, l'incidence directe des activités culturelles au Canada, mesurées en fonction de leur contribution au produit intérieur brut (PIB), a atteint 43,2 milliards de dollars (3,8 % du PIB canadien) en 2003¹. Chaque dollar investi par l'État canadien dans des activités culturelles, directement ou indirectement, génère 3,20 \$ en activité économique². Selon des données de 2005, le secteur culturel a fourni environ 597 000 emplois au Canada, correspondant à environ 3,9 % de tous les emplois au pays en 2002. Entre 1991 et 2003, l'emploi dans le secteur culturel a augmenté de 2,5 % par année, comparativement à 1,7 % pour la main-d'œuvre totale. Les dépenses du gouvernement fédéral dans le secteur de la culture pendant l'exercice de 2003-2004 se chiffraient quant à elles à 3,5 milliards de dollars.³

De plus, toujours selon Statistique Canada, en 2006, le Canada a importé pour 3,9 milliards de dollars de biens culturels provenant de partout dans le monde, en baisse cependant de 3,2 % par rapport à 2005. Au cours de la même période, les exportations ont baissé de 12,7 % pour s'établir à 2,1 milliards de dollars, soit une troisième diminution consécutive depuis 2004.

¹ Statistique Canada - N° 81-595 MIF 2006037 au catalogue, mars 2007

² www.lacoalitioncanadienedesarts.ca

³ www.conseildesarts.ca/aproposdenous/organisation/rapportsannuels

Cette baisse des exportations du produit culturel canadien depuis 2004 peut s'expliquer par plusieurs facteurs, conjoncturels et autres, et il ne nous est pas possible de livrer une analyse approfondie des facteurs qui y ont contribué. Chose certaine, avec la crise financière et la disparition des programmes Promart et Routes commerciales, cette tendance s'est vraisemblablement accentuée, ce qui est un non-sens en cette ère de l'économie numérique et mondialisée. À l'heure où le Canada a signé la Convention pour la diversité culturelle et où il est d'accord pour que les produits culturels échappent à certaines règles trop contraignantes du commerce international, le gouvernement canadien doit réagir énergiquement contre la baisse des exportations des biens culturels, d'autant que le marché intérieur est exigü. Les cultures québécoise et canadienne ne doivent pas se replier mais se déployer plus loin et plus profondément, ici et ailleurs. Pour ce faire, l'investissement public dans le talent créatif et le rayonnement international des œuvres canadiennes doit s'accroître substantiellement. Nous sommes à une croisée des chemins.

L'importance stratégique de mieux soutenir les arts et la culture

Dans le même ordre d'idées, plusieurs secteurs de la société, dont le milieu des affaires, soulignent l'importance économique de mieux soutenir les arts et les activités culturelles. Ils reconnaissent aujourd'hui que les arts ont un important effet de levier sur l'économie d'une ville, d'une province ou d'un pays. Le retour sur investissement dans le secteur des arts de la scène, à titre d'exemple, est de 270 %, selon une étude du *Business for the Arts* (Le monde des affaires pour les arts).

D'autres retombées sont également à considérer : les arts innovent et créent de nouvelles façons de penser; ils favorisent l'acquisition d'habiletés de communication et stimulent la créativité dans toutes sortes de domaines, notamment pour développer une économie entrepreneuriale. Selon une étude récente de *Hill Research Strategies*,⁴ la fréquentation des arts développe le sens de l'engagement civique par le bénévolat et la philanthropie et celui de l'appartenance à une communauté, une région, un pays, tout en permettant à plusieurs d'échapper à la routine quotidienne. D'autres données nous indiquent également que, bien que 64 % des travailleurs culturels se retrouvent dans les villes de Montréal, Toronto et Vancouver, les organismes artistiques et les artistes sont présents dans toutes les communautés, les régions et les territoires du Canada. Malgré la crise actuelle, les Québécois et les Canadiens doivent continuer d'avoir accès aux arts et à la culture.

Le gouvernement fédéral doit prendre les moyens d'exercer un leadership fort et visionnaire, s'il veut pouvoir compter sur une société dynamique et hautement compétitive sur le plan économique.

Six priorités à soutenir :

1. La recherche, la création, la production, la promotion et la diffusion des œuvres artistiques canadiennes.

Le Mouvement pour les arts et les lettres reconnaît l'expertise du Conseil des Arts du Canada, sa grande connaissance des réalités des artistes, ainsi que des conditions et des exigences du développement des arts au Canada. Une augmentation annuelle et récurrente sur les trois prochaines années des crédits alloués par le gouvernement

⁴ *Les effets sociaux des arts de la scène : l'assistance aux arts de la scène a-t-elle des effets particuliers?*, Kelly Hill, CAPACOA 2008, Ottawa

fédéral pour atteindre 300 millions de dollars, lui permettra de réaliser pleinement sa mission, eu égard aux objectifs qu'il s'est fixés en 2007 dans sa nouvelle planification stratégique. Parmi ses objectifs, retenons une plus grande ouverture des programmes de soutien aux jeunes artistes professionnels; la formation continue et le perfectionnement des artistes et des travailleurs culturels; la promotion de la contribution des arts à la société canadienne; la dissémination et la promotion des arts, synonymes de développement des auditoires et des marchés. Rappelons également qu'il doit pouvoir mieux soutenir les pratiques émergentes, dont les arts du cirque, les arts médiatiques et technologiques, augmenter son soutien à la consolidation des organismes soutenus au fonctionnement et accroître son aide dans des projets de recherche, de création, de production, de coproduction et de circulation.

2. Le développement durable d'un secteur de pointe.

Le ministère du Patrimoine canadien, grâce au renouvellement de la mesure *Un avenir en arts*, pourra continuer à jouer un rôle actif dans le développement durable d'un secteur d'activités confronté à de nombreux défis, dont celui de s'adapter aux effets de la mondialisation, de la crise économique et de l'économie numérique. Les interventions de Patrimoine canadien dans le domaine des arts et de la culture sont complémentaires à celles exercées par le Conseil des Arts du Canada concernant l'évolution des disciplines artistiques et la consolidation des structures sur lesquelles elles reposent. À cet égard, une plus grande collaboration entre ces deux instances, un meilleur partage de leurs champs respectifs d'intervention et une augmentation significative des crédits alloués au Conseil des Arts du Canada contribueront à augmenter les retombées, en termes de développement durable, des investissements du gouvernement canadien dans les arts et la culture. Atteindre une plus grande efficacité organisationnelle, administrative et financière exige l'amélioration des conditions de vie et de pratique des artistes et des travailleurs culturels et un financement public à la hauteur des défis posés par l'excellence artistique, la seule vraie clé du succès public et financier dans ce domaine de pointe.

3. L'accès aux arts de recherche et de création.

Présents dans toutes les régions et les villes du Canada, les artistes et les organismes ont besoin du soutien du gouvernement canadien pour améliorer leurs conditions de pratique et de vie. Une partie de ce soutien indispensable provient du Conseil des Arts du Canada; l'autre partie incombe au ministère du Patrimoine canadien, via ses programmes *Présentation des arts* et *Espaces culturels*. Le M.A.L. tient à rappeler qu'une bonification financière du programme *Présentation des arts* permettrait d'adapter ses critères et modalités de soutien en fonction de la diversité des besoins et des réalités des acteurs sur le terrain, améliorant notamment le soutien actuellement accordé aux diffuseurs et manifestations artistiques ciblant la création contemporaine. Le Conseil des Arts du Canada doit avoir les moyens de jouer un rôle plus actif dans la circulation des artistes et des organismes sur le territoire, ainsi que dans le développement des auditoires et des marchés, et Patrimoine canadien doit soutenir plus énergiquement le développement d'un réseau pancanadien d'infrastructures culturelles adaptées aux exigences des pratiques artistiques professionnelles et des publics d'aujourd'hui.

4. La promotion et la diffusion internationale.

En dépit des représentations effectuées par les milieux culturels pour que les programmes de soutien à la promotion et la diffusion internationale (PromArt et Routes commerciales) soient maintenus, aucune mesure de remplacement n'a encore été annoncée. Les effets de ces compressions sur le dynamisme et la santé financière de l'ensemble du secteur ayant été largement documentés, le gouvernement canadien doit de toute urgence intervenir et mettre en place des mesures permettant aux artistes et aux organismes de se maintenir en place et en force sur des marchés qui, déjà très compétitifs, se replient dans un contexte de crise financière mondiale. Le Rapport issu de la Commission permanente de Patrimoine canadien, qui s'est tenue en mars 2009, fait état des conditions que les artistes et les organismes artistiques du Québec et du Canada doivent pouvoir rencontrer pour se maintenir en bonne position sur les marchés étrangers. L'engagement financier du gouvernement canadien dans le montage financier des opérations de diffusion internationale (frais de transport et perdiem, parmi d'autres frais directs) s'avère un incitatif incontournable dans toute transaction avec les programmeurs ou acheteurs étrangers. La capacité de promouvoir de manière continue et efficiente les arts et la culture canadienne sur la scène internationale s'avère par ailleurs essentielle pour maintenir et accroître leur compétitivité. Compétitivité qui, au demeurant, contribue à l'image de marque d'un pays dont l'économie est basée sur l'exportation.

5. La diplomatie culturelle.

Depuis 2006, la diplomatie culturelle canadienne a subi de rudes assauts de la part des responsables politiques : compressions de plus de 10 \$ millions entraînant la disparition des budgets culturels dans les ambassades, l'abolition des postes de conseillers culturels ou leur conversion dans des postes de responsabilités commerciales. Les artistes québécois et canadiens sont dès lors privés d'expertises essentielles pour occuper les plus grands marchés culturels, notamment ceux de New York, Londres et Berlin. Le repli de la diplomatie canadienne sur les affaires commerciales ou industrielles est confirmé par la correspondance de M. Pelletier qui nous signale que : « (...) 171 agents sont chargés, *entre autres responsabilités*, de la culture. À cela s'ajoutent 93 délégués commerciaux qui aident les exportateurs du secteur culturel canadien.⁵ » Les postes d'attachés culturels ont bel et bien disparus en même temps que la diplomatie culturelle cessait d'être le troisième pilier de la diplomatie canadienne.

6. L'économie numérique.

Le gouvernement du Canada a effectué récemment une vaste consultation sur l'adaptation du Canada à l'économie numérique. Les artistes et travailleurs culturels québécois et canadiens font face au défi de l'économie numérique au même titre et sans doute de façon encore plus marquée que plusieurs autres secteurs de l'économie. La matière culturelle, pourrait-on dire, est en symbiose avec l'univers numérique et le rayonnement de la culture canadienne dans cet univers et constitue un grand défi pour le Canada. Les technologies numériques sont devenues omniprésentes dans le travail des artistes et des travailleurs culturels : en recherche,

⁵ Extrait d'une correspondance de M. Jean-Carol Pelletier, conseiller spécial au Cabinet du ministre des Affaires étrangères, en date du 13 juillet 2009

en création, en production, en diffusion, en formation et en éducation artistiques, en développement de marchés et en promotion des arts et de la culture à l'échelle nationale et internationale. Le rôle, tant du Conseil des Arts du Canada que de Patrimoine canadien dans leur soutien aux artistes et aux milieux culturels pour relever le défi de l'économie numérique, constitue une autre urgence stratégique pour le pays.

CONCLUSION

Plus que jamais le gouvernement fédéral doit prendre les moyens de renforcer son leadership dans le domaine des arts et de la culture sur l'ensemble du territoire canadien. Pour ce faire, le Mouvement pour les arts et les lettres formule à nouveau les recommandations suivantes :

- **le M.A.L. invite le Comité permanent des finances à recommander au gouvernement canadien d'augmenter, au cours des trois prochaines années, le budget du Conseil des Arts du Canada pour atteindre les 300 millions de dollars qu'il réclame depuis 2003;**
- **le M.A.L. propose également que soit confiée au Conseil des Arts du Canada, dans les meilleurs délais, la gestion de programmes d'aide à la promotion et à la diffusion internationales des arts en les dotant, dès cette année, de crédits additionnels d'au moins 12 millions de dollars et devant atteindre 25 millions de dollars au cours des trois prochaines années; et**
- **le M.A.L. recommande enfin que, dans le cadre de la stratégie canadienne sur l'économie numérique, le gouvernement veille à ce que le Conseil des Arts du Canada et le ministre du Patrimoine canadien disposent des programmes et ressources nécessaires pour que les artistes et travailleurs culturels québécois et canadiens puissent relever avec succès le défi de l'économie numérique.**

ANNEXE

Les associations membres du M.A.L.

Le Conseil québécois de la musique (CQM) est un organisme sans but lucratif qui regroupe les organismes et les individus professionnels œuvrant dans le domaine de la musique dite de concert. Ses membres, plus de 200, issus de la communauté musicale professionnelle du Québec, sont les principaux organismes de production – comme les orchestres symphoniques, les ensembles, les quatuors – les organismes de diffusion – tels les festivals et les salles de spectacles – les maisons d’enseignement et d’enregistrement ainsi que les interprètes, compositeurs, musicologues, réalisateurs et gestionnaires. Le CQM offre également à ses membres de nombreux avantages et services. Le programme Diapason pour le soutien à la gestion, la formation continue, la diffusion de calendriers de concerts, le développement d’ententes avec différents partenaires commerciaux, la publication d’un répertoire électronique de ses membres ainsi que de nombreuses activités de promotion comme *Les Prix Opus*, *Adoptez un musicien!* et, sur la scène internationale, *Le Québec, une présence collective à Musicora*.

Le Conseil des métiers d’art du Québec (CMAQ) regroupe près de 900 membres associés sur une base volontaire conformément au mandat qui lui est confié dans le cadre de la loi sur le statut de l’artiste. Le CMAQ a pour mandat de représenter et défendre les intérêts sociaux et moraux des artistes et artisans professionnels québécois en métiers d’art. En plus d’être le principal levier du rayonnement international du secteur, via la Galerie Créa, le CMAQ est propriétaire et gestionnaire de trois compagnies autonomes qui travaillent à la diffusion des produits métiers d’art. Il s’agit d’organismes sans but lucratif qui s’autofinancent entièrement, donc qui ne reçoivent aucune subvention, et dont tous les surplus sont réinvestis dans la diffusion. En plus d’offrir de multiples services à la communauté des artisans (formation, soutien à la carrière, informations, etc.), ses activités de diffusion au Québec et à l’étranger (salons, expositions, etc.) génèrent des ventes de plus de 10 millions de dollars annuellement.

Le Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM) est le regroupement national qui représente les créateurs professionnels indépendants, les travailleurs culturels et les centres d’artistes (recherche, production, diffusion et distribution) se consacrant à la discipline des arts médiatiques qui comprend quatre pratiques : cinéma d’auteur, vidéo d’auteur, nouveaux médias et arts audio. Il a pour mandat de représenter les arts médiatiques auprès des gouvernements et des institutions de tous paliers afin d’améliorer les conditions de création et de vie de sa communauté, de soutenir le cheminement et le développement professionnels de ses artistes et travailleurs culturels et de promouvoir ici et au-delà des frontières les activités et les œuvres de l’ensemble de ses membres. C’est au Québec que l’on retrouve la plus forte concentration de créateurs et d’organismes artistiques en arts médiatiques ainsi que le plus grand éventail d’œuvres réalisées chaque année dans tout le Canada. L’excellence et l’innovation des créateurs québécois dédiés aux arts médiatiques et le calibre de leurs œuvres sont reconnus mondialement.

Le Regroupement québécois de la danse (RQD) représente et défend les intérêts de près de 500 professionnels de la danse dont une soixantaine d’organisations (écoles professionnelles, diffuseurs spécialisés et organismes de services). Regroupant tous les secteurs de la pratique de la danse – formation, interprétation, recherche, création, production, diffusion –, le RQD profite de cette force unique de représentation pour mettre en œuvre des projets structurants pour l’ensemble de la discipline.

Le RQD est fondé sur la nécessité de doter le milieu professionnel de la danse d'une voix commune, au-dessus de la mêlée et des intérêts de chacune de ses composantes. Ses actions s'articulent selon cinq domaines d'intervention : vie associative, concertation et mobilisation, représentation publique, valorisation de la discipline et consolidation organisationnelle. Parmi les services offerts : un programme de remboursement des classes d'entraînement, une panoplie d'activités de développement professionnel et un réseau dynamique de contacts, d'échanges et d'informations.

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) rassemble 65 de ces organismes dans la plupart des régions du Québec qui œuvrent dans les secteurs des arts visuels et des arts médiatiques. Le RCAAQ dispense à ses membres des services de formation, de promotion et de représentation. Les centres d'artistes sont des lieux de création, de diffusion et de production, sans but lucratif, dirigés par des artistes, dont l'activité principale est de mettre à la disposition des artistes professionnels des espaces, des équipements, des services et des ressources spécialisées. Le RCAAQ est l'éditeur du *Répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec et du Canada*.

En piste, Regroupement national des arts du cirque représente plus de 300 membres, organismes et professionnels œuvrant dans les arts du cirque. Depuis 1996, En Piste soutient le développement de son milieu en encourageant les initiatives de création, en multipliant les activités de représentation et de promotion des événements cirque, en offrant de la formation continue, en répondant aux demandeurs de performances artistiques chaque année et en soutenant l'accueil et la mise en réseau de près de 15 délégations culturelles venues de l'étranger. En Piste, le seul regroupement en arts du cirque au Canada, travaille à promouvoir les arts du cirque en créant un véritable réseau pancanadien spécialisé dans ce domaine.

L'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) regroupe près de 1400 écrivains qui ont publié au moins un livre : des poètes, des romanciers, des auteurs dramatiques, des auteurs pour jeune public, des essayistes, des auteurs d'ouvrages scientifiques et pratiques, des traducteurs. L'UNEQ travaille à la promotion et à la diffusion de la littérature québécoise et canadienne-française, au Québec, au Canada et à l'étranger, de même qu'à la défense des droits socio-économiques des écrivains. L'UNEQ agit aussi pour la reconnaissance du métier d'écrivain, pour la défense de ses droits moraux, juridiques et fiscaux.

Treize Conseils régionaux de la culture, (CRC) soit du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Outaouais, de Lanaudière, des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie et des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Les conseils régionaux de la culture ont comme mission de base d'appuyer le développement des arts et de la culture sur leur territoire. Pour se faire, ils regroupent, concertent et représentent leurs membres. Ils assument une veille, défendent et font la promotion des arts et de la culture. Ils documentent les enjeux et les problématiques de leurs milieux respectifs, favorisent la circulation de l'information, la consultation, les échanges, la concertation et la mise en réseau. Ils contribuent à la reconnaissance publique des lieux des milieux et des intervenants de la culture et des communications.

